

Calendrier prévisionnel de la procédure d'avancement des enseignants-chercheurs (Année 2022)

Phases de la procédure	Dates
Phase de candidature	
Date de début de dépôt des candidatures dans ELECTRA	13 janvier 2022 – 10 heures
Date limite de dépôt des candidatures dans ELECTRA	10 février 2022 – 16 heures
<i>En parallèle, dépôt du dossier local auprès de la composante pour le 10 février 2022 au plus tard</i>	
Phase nationale (CNU)	
Transmission par la DRH de la liste des enseignants-chercheurs candidats et des dossiers Electra	15 février 2022
Période d'établissement des avis des composantes de formation et de recherche	16 février 2022 au 1er mars 2022
Date limite de transmission des avis des composantes à la DRH	1er mars 2022
Réunion de l'Assemblée du CS et du CFVU restreinte pour établissement des avis à transmettre au CNU	15 mars 2022
Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des avis de l'Assemblée restreinte	18 mars 2022
Période de consultation des avis de l'Assemblée restreinte par les enseignants-chercheurs	22 mars 2022 au 31 mars 2022 (16 heures)
Période de consultation par les enseignants-chercheurs des avis et des propositions de promotions du CNU	1er juin 2022 au 07 juin 2022 (16 heures)
Phase locale	
Transmission par la DRH des dossiers Electra, revêtus de l'avis du CNU, et des dossiers locaux aux composantes et unités de recherche	A partir du 8 juin 2022
Désignation des rapporteurs membres de l'Assemblée restreinte et tirage au sort des rapporteurs experts	mi-juin 2022
Date limite de remontée des avis des composantes et, le cas échéant, des unités de recherche à la DRH	08 juillet 2022
Réunions de l'Assemblée restreinte	06 septembre 2022 (MCF) 08 septembre 2022 (PR)
Saisie des propositions de promotion par les établissements	13 septembre 2022
Date d'effet des promotions	1 ^{er} octobre 2022 (ou date à laquelle les conditions de promouvabilité sont remplies)